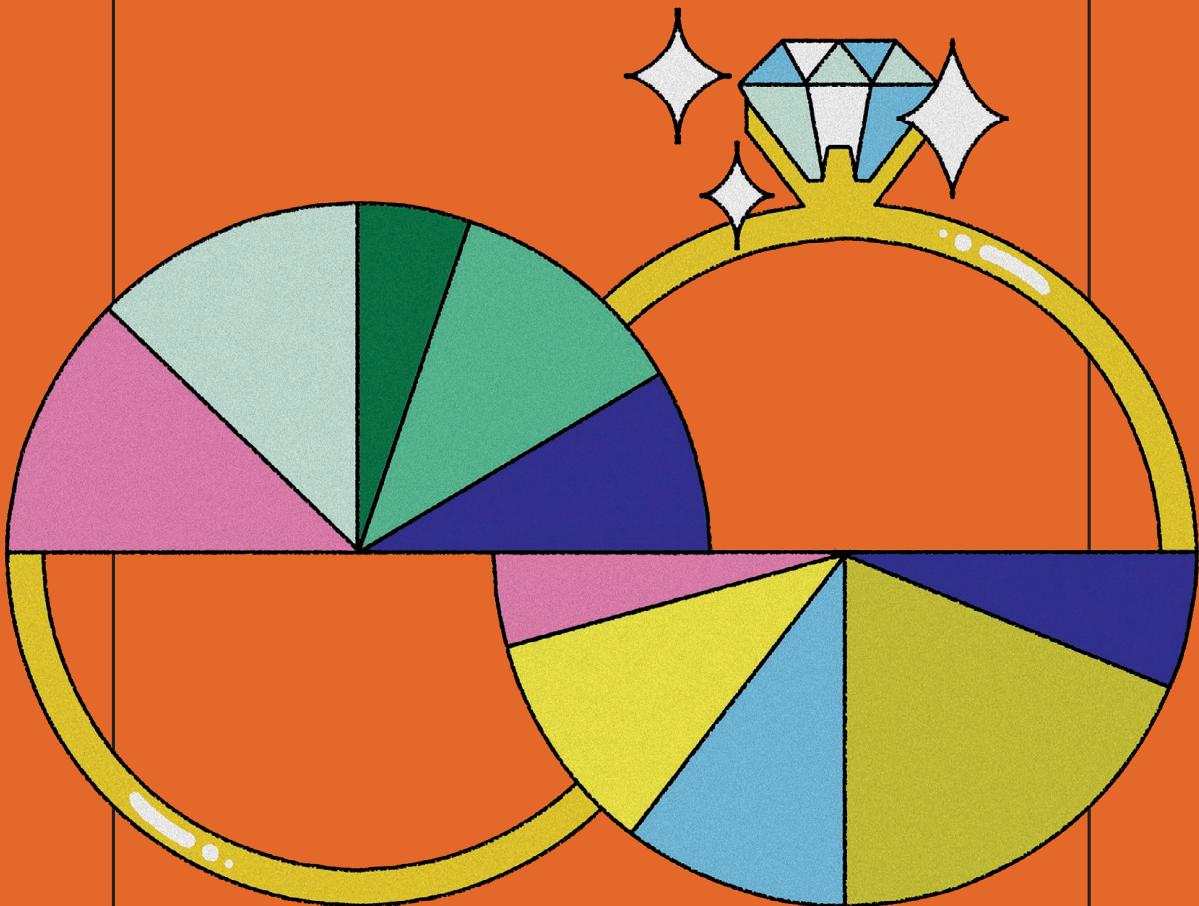


PAR MARC-ANDRÉ SABOURIN | ILLUSTRATIONS DE MELANIE LAMBRICK

Comment vieillir riche en couple

PRÉSENTÉ PAR :





Former un couple en bonne santé financière jusqu'à la fin de ses jours, ça se peut. À condition de se poser les bonnes questions, d'être bien informé et de laisser les contes de fées de côté. Voici un guide pour vous accompagner dans les grandes étapes financières de la vie à deux.



Tabou, l'argent dans un couple? Pas du tout.

Les sous sont au cœur de la vie à deux, que ce soit pour magasiner un nouveau canapé, préparer un voyage dans le Sud ou se plaindre de la hausse de l'impôt foncier. Les conversations peuvent parfois être tendues, certes, sauf qu'elles ont lieu. Mais quand vient le temps de déterminer si la personne la mieux rémunérée doit assumer davantage de dépenses communes, et à quel moment au juste une dépense devient commune, là, les choses risquent de se corser.

« Le vrai tabou dans un couple, c'est la manière d'organiser l'argent », affirme Hélène Belleau, professeure à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), pour qui l'économie familiale ne se résume pas à faire de la sauce à spaghetti. Au cours des 15 dernières années, la chercheuse et ses collègues ont questionné plus de 3 000 Québécois pour savoir comment ils conjuguent cœur et finances. Les résultats de ces études, résumées dans le livre *L'amour et l'argent* (Éditions du remue-ménage, 2017), confirment que la routine financière s'installe naturellement chez 4 couples sur 10, sans que les tourtereaux y réfléchissent vraiment. Même chez les couples qui, dans une proportion de 60 %, ont discuté des modalités, les conséquences à long terme de leurs décisions sont rarement considérées, parce qu'en amour « on a toujours l'impression que les affaires vont finir par s'équilibrer », souligne Hélène Belleau. Hélas! les statistiques dressent un portrait beaucoup moins idyllique de la réalité. Et la plupart du temps, ce sont les femmes qui en paient le prix, littéralement.

Selon une analyse effectuée en 2014 par Ruth Rose, une professeure d'économie à l'UQAM dont les travaux ont grandement influencé les politiques québécoises sur l'aide aux familles, les revenus des femmes sont 40 % inférieurs à ceux des hommes lorsque vient le temps de la retraite. Cet écart s'est probablement atténué depuis, mais les travaux récents de l'équipe d'Hélène Belleau portent à croire qu'il est encore important: au Québec, dans les familles ayant un enfant d'âge mineur, le revenu avant impôt médian des femmes équivaut à 66 % de celui des hommes. Difficile, dans de telles circonstances, d'économiser autant que son conjoint.

L'effet de la différence de revenus durant la vie active pourrait être diminué si les ménages géraient l'épargne-retraite en commun. Or, seuls 48 % des couples mariés et 26 % de ceux en union libre le font, note la chercheuse. « Ça va faire mal plus tard... »

Pas grave, dites-vous, monsieur n'aura qu'à payer pour la retraite de madame? Pour compter là-dessus, il faudrait que les relations durent toujours jusqu'aux vieux jours!

Bien qu'un mariage sur deux se termine en divorce, selon Statistique Canada, presque tous les amoureux — l'auteur de ces lignes y compris — croient sincèrement qu'ils font

partie de ceux qui tomberont du bon côté de ce pile ou face des coeurs. L'optimisme règne aussi dans les unions libres, même si le taux de séparation y serait encore plus élevé, d'après de nombreux experts.

La professeure Hélène Belleau a baptisé ce phénomène « la fiction de la durée ». Il s'agit en quelque sorte d'une « règle de grammaire amoureuse », dit-elle, en vertu de laquelle les couples refusent d'envisager la fin de leur union, car cela consisterait à remettre en doute sa solidité. De toute façon, même en admettant que peut-être un jour—éventuellement l'impensable puisse survenir, le partage de l'argent se déroulerait dans le calme, le respect, l'équité et la bonne entente. N'est-ce pas?

Cet aveuglement amoureux maintient peut-être la flamme, mais il nuit à l'adoption des précautions qui permettraient d'éviter de se retrouver un jour avec, en plus d'un cœur en lambeaux, un portefeuille dégarni.

Le meilleur exemple est le contrat de vie commune. Selon un sondage de la Chambre des notaires réalisé en 2013, moins de 20 % des couples québécois en union libre ont pris le soin de signer une telle entente, qui permet entre autres de choisir les modalités de partage des biens en cas de rupture. Sans cela, sur le plan légal, deux amoureux ont à peu près autant de responsabilités l'un envers l'autre que « des coloc », dit Dominique Barsalou, une avocate spécialisée en droit de la famille. En cas de séparation, chacun repart avec ce qui lui appartient, merci bonsoir. Tant pis pour l'autre si son nom ne figure pas sur les papiers d'achat du canapé, de la voiture ou de la maison.

N'allez toutefois pas croire que les couples mariés ou unis civilement sont nécessairement à l'abri pour autant. Le risque est présent surtout pour ceux qui ont choisi la société de séparation de biens comme régime matrimonial. Oui, le patrimoine familial, qui inclut notamment la valeur de la maison, du chalet, des REER, des régimes de pension, des voitures et des meubles, sera partagé en cas de divorce. Mais encore faut-il que ce patrimoine ait de la valeur, souligne Dominique Barsalou. « Je me retrouve curieusement devant des cas où monsieur a un gros CELI et plein d'investissements, mais pas de REER et une maison hypothiquée jusqu'au toit. » Résultat: madame repartira avec pas grand-chose dans ses poches. Pire, si elle possède un régime de pension, monsieur aura le droit d'en réclamer la moitié. Aïe.

L'élément réellement pernicieux est que si l'un des deux membres du couple s'appauvrit au cours de la relation, cela ne devient généralement visible qu'au moment de la séparation, pas avant. Et à cette étape, il est trop tard pour corriger le tir. Tout ce qu'il reste à faire, c'est espérer

que l'ex reconnaisse l'iniquité de la situation et fasse des concessions que, légalement, il n'est pas obligé de faire.

En théorie, les planificateurs financiers devraient soulever ces risques avec les couples qu'ils conseillent. Les recherches d'Hélène Bel-leau montrent toutefois que c'est loin d'être systématique. « Ils vont beaucoup parler du décès, du testament », dit-elle, mais moins de la séparation.

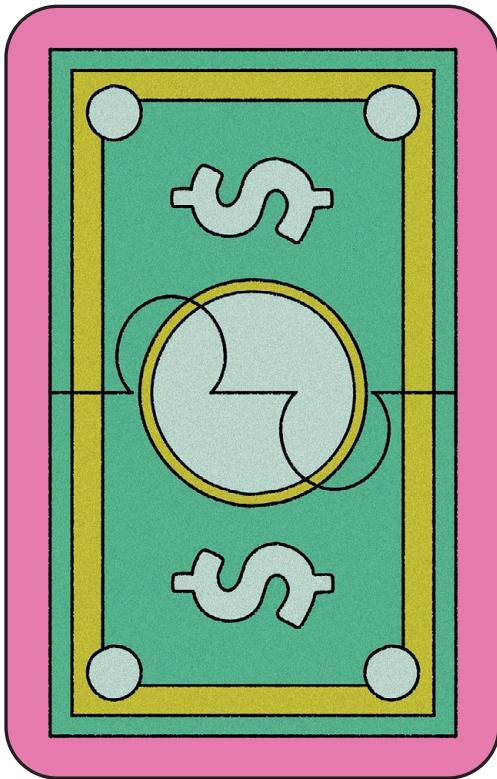
La planificatrice financière Julie Gauthier fait partie de ceux qui estiment que l'éventualité d'une séparation doit être abordée avec tous les clients. Le groupe Gestion financière MD, où elle veille notamment à la formation des planificateurs, sert uniquement les médecins et leurs familles. Chez cette clientèle, les écarts salariaux peuvent être importants, ce qui a parfois tendance à causer l'appauvrissement de l'un des conjoints. « Si le couple décide de partager les dépenses 50-50, celui ou celle qui gagne moins va s'appauvrir assez rapidement, car cette personne ne sera pas capable de suivre le train de vie de l'autre », explique-t-elle.

Lorsque la question de la séparation est évoquée avec des clients, les visages changent. « Tu sens un froid s'installer dans le bureau, parce que ce ne sont pas des choses que les gens aiment envisager, dit Julie Gauthier. Sauf que notre travail, c'est d'énoncer les faits. » Aussi déplaisants soient-ils.

Au cas où vous n'auriez pas la chance d'avoir un conseiller aussi avenant, *L'actualité* a élaboré ce guide pour vous accompagner dans les grandes étapes financières de la vie à deux. Son objectif n'est pas de fournir des réponses — celles-ci varient énormément d'un couple à l'autre —, mais d'alimenter les réflexions et discussions que vous devriez avoir pour vous assurer que votre union sera protégée financièrement, tout comme les individus qui la composent.

Dominique Barsalou aimerait toutefois qu'on oublie le terme « protection ». « Je suis allergique à ce mot-là », lance-t-elle. Dans un couple, les deux personnes apportent leurs ressources, que ce soit en argent ou en temps. « Au lieu de parler de se protéger, j'aimerais qu'on reconnaissse cette interdépendance. »

Dit autrement, le couple est plus grand que la somme de ses parties. Ce que chacun accomplit ne serait pas possible sans la contribution de l'autre, et une bonne façon de le reconnaître est de s'assurer que chaque membre du couple aura les moyens de bien vivre tout au long de sa vie. Ensemble, de préférence, mais peut-être séparément. Si vous aimez sincèrement la personne avec qui vous êtes en ce moment, c'est ce que vous lui souhaitez, non ?



Êtes-vous compatibles financièrement ?

Quand l'amour est tout nouveau, tout beau, parler d'argent semble tout sauf sexy. C'est pourtant essentiel pour savoir vraiment à qui vous avez affaire.

À en croire la psycho pop, la manière dont se règle la facture au premier rendez-vous peut être un signe de générosité, d'équité, de cupidité, de pauvreté, de galanterie, de sexe, de richesse et plus encore. En réalité, mieux vaut ne pas essayer d'y voir grand-chose, conseille la professeure Kristy Archuleta, de l'Université de Géorgie.

Cette chercheuse étudie la thérapie financière, un champ de recherche récent qui combine la psychologie et la planification financière. Et s'il y a un moment où nos émotions déforment notre rapport à l'argent, c'est bien lors de la magie des premiers mois. « C'est une période où on essaie d'impressionner l'autre personne, où on est plus généreux. »

Au fur et à mesure que la relation avance, le portefeuille reprend tranquillement le dessus sur l'irrationalité. « Observez comment la personne dépense habituellement son argent — ou ne le dépense pas, dit Kristy Archuleta. C'est important, car cela vous permettra de voir si vos intérêts sont alignés. »

L'argent, comme le répètent souvent tant des experts que des conjoints, constitue une source non négligeable de conflits dans un couple. Mais vous êtes-vous déjà demandé pourquoi cela vous choque que l'être aimé achète le dernier iPhone chaque année ou commande encore une figurine «essentielle» à sa collection?

«L'argent donne une matérialité aux valeurs», dit Hélène Belleau, professeure à l'Institut national de la recherche scientifique. La somme que vous êtes prêt à payer pour votre voiture, de la nourriture bio, l'éducation de vos enfants ou vos vacances en famille reflète ce qui compte réellement pour vous. Si bien que lorsqu'un conflit éclate pour une dépense, la plupart du temps, «on se chicane sur des valeurs».

Pour éviter que ces querelles ne soient trop fréquentes, il est donc préférable de se préoccuper de la manière dont l'autre utilise l'argent dès le début d'une relation. Et ce, aussi matérialiste, intéressé et peu romantique que cela puisse sembler.

Un autre constat qui peut être fait tôt dans une relation est l'équilibre «entre le travail et les dépenses», souligne Guylaine Houle, vice-présidente de Pierre Roy & Associés, un cabinet de syndics en insolvenabilité. Si la personne conduit une voiture de luxe, porte des vêtements griffés et loue un grand condo au centre-ville, mais travaille comme agente de bureau dans la fonction publique, c'est peut-être signe qu'elle vit à crédit. Or, un conjoint endetté peut retarder bien des projets de couple, tel l'achat d'une maison.

Il y a toutefois des limites à ce que l'on peut observer. À un moment ou à un autre, il faudra faire ce que plusieurs redoutent: parler d'argent.

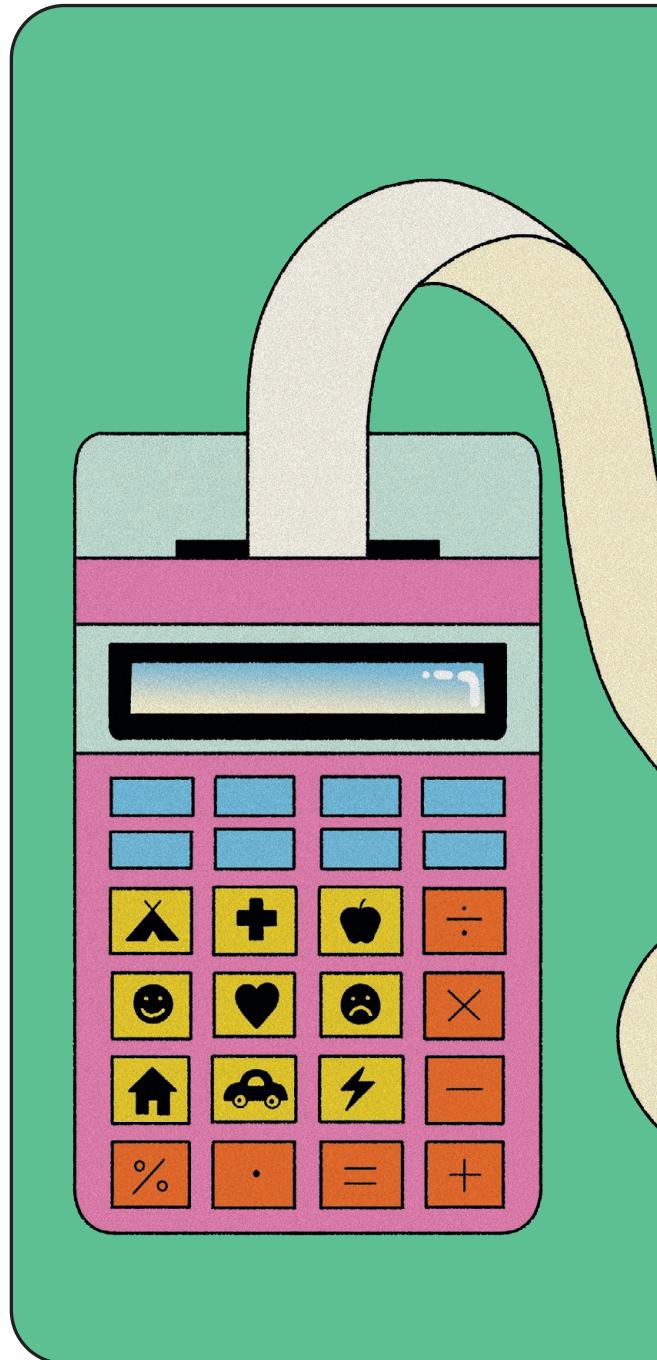
Ce type de conversation est le travail quotidien de Fabien Major, planificateur financier chez Major Gestion Privée et animateur du balado *Le Planif*. Son conseil, pour lancer la discussion, est de parler de «rêves» plutôt que de fric.

Depuis le début de votre relation, vous évoquez l'idée de faire un long voyage à deux en Amérique latine, d'ouvrir un petit café dans votre quartier ou d'aménager une fourgonnette pour vos escapades de fin de semaine? Fantastique. Maintenant, demandez à l'autre comment vous pourriez réaliser ce projet, et dans combien d'années.

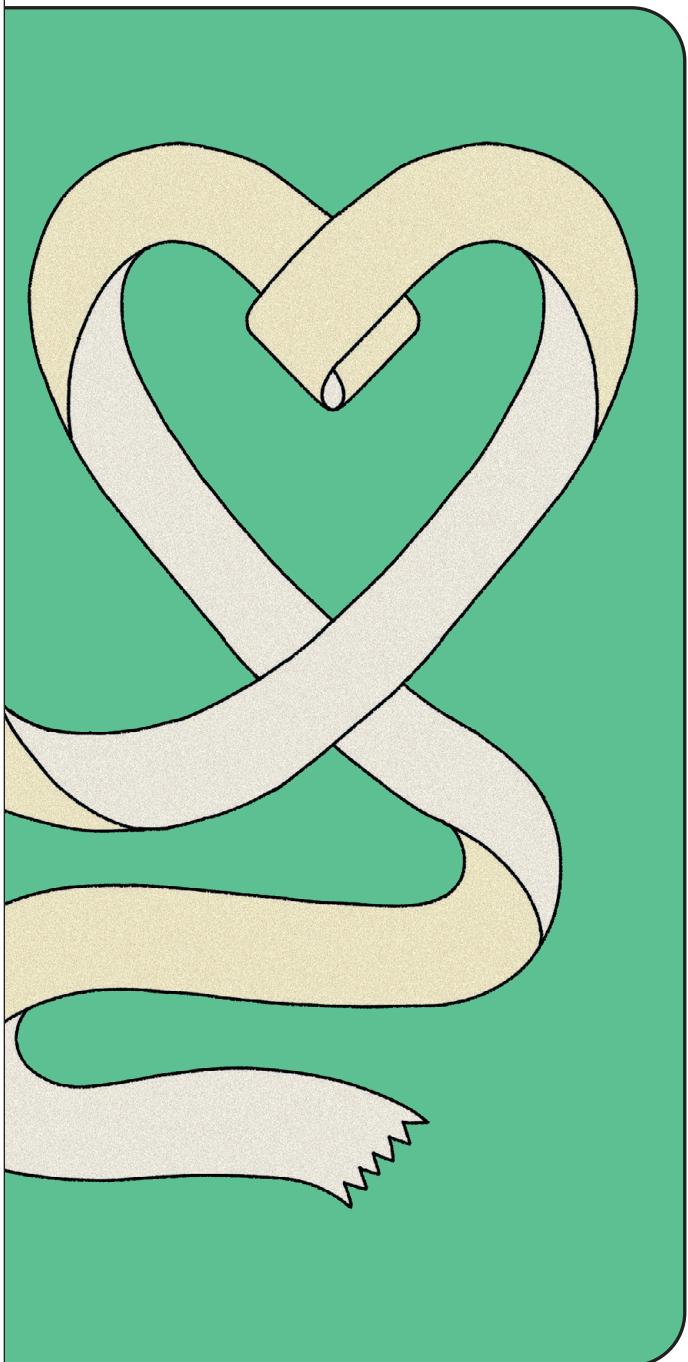
La conversation basculera probablement vers votre capacité à épargner et vers les obligations financières, telles une dette d'études ou une pension alimentaire, qui pourraient retarder ce projet. Ainsi, sans que cela semble forcé, vous vous retrouverez à parler ouvertement d'argent, peut-être pour la première fois depuis que vous formez un couple.

PRENEZ GARDE À LA FRAUDE

Méfiez-vous des amoureux qui vous demandent de l'argent, surtout tôt dans la relation. Des cas de fraude surviennent régulièrement en amour, et personne n'est à l'abri. Le balado *Le Casanova de Montréal* (QUB radio), qui raconte comment un Québécois aurait berné des dizaines de femmes pour leur soutirer des centaines de milliers de dollars, en est la triste démonstration.



Le casse-tête du partage des dépenses



Bien fait, il assure l'égalité dans le couple. Mal pensé, il peut carrément mettre un des conjoints sur la paille. Si seulement il existait une méthode infaillible pour trouver la bonne formule...

Décider d'habiter ensemble est une grande étape de la vie de couple qui s'accompagne d'un désagrément non négligeable : les factures. Si vous êtes à la recherche de LA meilleure méthode pour régler ces dernières à deux, Hélène Belleau, professeure à l'INRS, risque de vous décevoir : « Il n'y a pas de formule magique. »

Même après avoir interrogé des milliers de Québécois à ce sujet, elle n'a pas trouvé deux couples qui géraient l'argent exactement de la même façon. Trois grandes catégories se dégagent néanmoins de ses travaux : la mise en commun des revenus et des dépenses (utilisée par 54 % des couples), le partage des dépenses seulement (37 %) et l'allocation (9 %), où l'un des deux conjoints verse à l'autre une somme pour couvrir les besoins du ménage (surtout chez les couples ayant un énorme écart salarial).

Ces modèles ne sont d'ailleurs pas fixés dans le temps, souligne la professeure. Un jeune couple peut commencer en partageant les dépenses 50-50, puis passer à la mise en commun lors de l'arrivée d'un enfant. Un autre peut opter pour l'allocation pendant quelques mois, advenant une perte d'emploi ou une maladie.

Chaque approche a ses avantages et ses inconvénients. La mise en commun simplifie la gestion — pas besoin de calculer qui doit payer quoi ou combien —, mais des tensions peuvent survenir si l'un fait une dépense qui semble injustifiée à l'autre. L'allocation donne une certaine autonomie à la personne qui a peu ou pas de revenus, dans la mesure où la somme est réellement adaptée à ses besoins et à ceux du ménage. Et le partage des dépenses procure un sentiment d'indépendance, chacun ayant l'impression de contribuer équitablement, mais sa gestion est plus complexe.

Le partage des dépenses, qu'il soit à 50-50, au prorata des revenus ou ajusté pour tenir compte du nombre d'enfants dans les familles recomposées, comporte également un risque caché : si on n'y prend pas garde, cette façon de faire peut mener à l'appauvrissement d'un des deux partenaires.

Prenez des amoureux qui partagent les dépenses moitié-moitié. Tant que leurs revenus sont semblables, pas de problème. Mais s'il y a un écart salarial, les choses peuvent se corser. « Le niveau de vie d'un couple est souvent basé sur le revenu le plus élevé », note Hélène Belleau. On se paie de meilleurs restaurants, on s'offre des vacances à l'étranger, on loue une plus grosse voiture. La personne qui gagne le moins risque alors d'« avoir de la difficulté à rembourser ses dettes ou à mettre de l'argent de côté. Elle pourrait devoir piger dans ses économies ou même s'endetter envers son conjoint ou sa conjointe. »

Dans le pire des cas, cela peut mener à l'insolvabilité. « Je le vois dans des dossiers », assure Guylaine Houle, vice-présidente de Pierre Roy & Associés, un cabinet de syndics en insolvabilité. « Les gens font vie commune, et la personne qui gagne le moins — c'est souvent madame — paie quand même la moitié des dépenses. La réalité, c'est qu'elle n'en a pas les moyens. »

Diviser les factures au prorata des revenus atténue ce risque, et c'est d'ailleurs l'avenue choisie par 57 % des couples qui partagent les dépenses. Sauf que le risque d'appauvrissement demeure malgré tout, « surtout pour les couples ayant un écart salarial important », dit Hélène

Belleau. Pour savoir si c'est votre cas, faites le calcul et regardez combien d'argent il vous resterait à la fin du mois. Est-ce assez pour couvrir vos dépenses personnelles et votre épargne ? Qu'en est-il de votre partenaire ? Est-ce suffisant ? Surtout, est-ce équitable ?

Une autre source d'iniquité pour les conjoints qui partagent les dépenses au prorata des revenus est d'oublier... des dépenses ou des revenus. Deux exemples figurent sur votre talon de paie. Il y a les assurances collectives, qui, si elles couvrent l'ensemble de votre famille, devraient être considérées au moins en partie comme une dépense commune, même si elles sont prélevées sur le salaire d'une seule personne. Du côté des revenus, il y a les cotisations versées dans un régime de retraite ou un autre outil d'épargne collective, qui devraient être intégrées dans le calcul du prorata.

L'autre défi, pour ceux qui optent pour le partage des dépenses, est de définir les catégories « dépenses communes » et « dépenses personnelles ». Disons qu'on vous demande d'y classer les éléments suivants : vêtements, connexion Internet, nourriture. Facile ? Il est pourtant fort probable que vos réponses diffèrent de celles d'un autre couple — ou même de celles de votre partenaire.

Prenez les vêtements, qui sont souvent vus comme une dépense personnelle. « Je connais un couple qui a décidé de payer ensemble le linge de maternité », raconte la professeure Hélène Belleau.

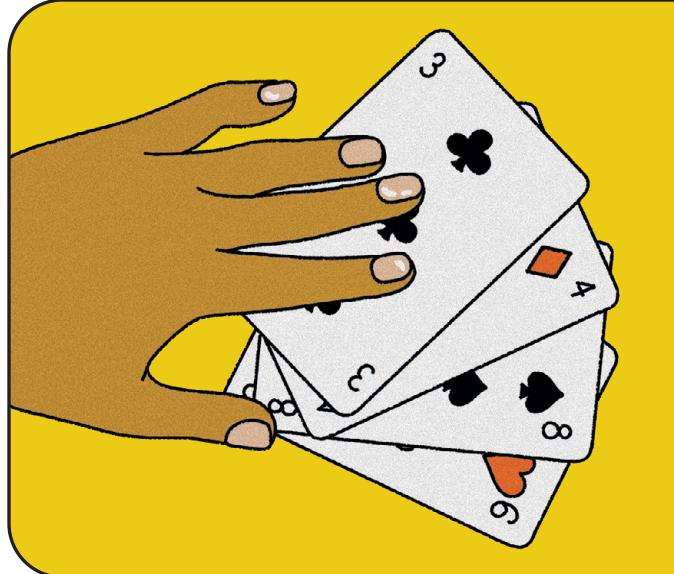
Internet, tout le monde en profite. Sauf que « si une personne fait du montage vidéo à la maison pour son travail et qu'elle a besoin d'une énorme bande passante, ça ne devrait pas être entièrement commun », estime le planificateur financier Fabien Major, de Major Gestion Privée.

D'accord, mais la nourriture, dans un couple, elle est partagée, non ? Pas certain que vous tiendriez le même discours si votre partenaire avait trois ados affamés issus d'un mariage précédent...

Un autre risque dans la répartition des dépenses provient de ce qui n'en est pas tout à fait une : l'hypothèque. « Une hypothèque, c'est de l'épargne forcée », souligne la planificatrice financière Julie Gauthier, de Gestion financière MD. S'il y a un seul propriétaire, équilibrer les dépenses en donnant les factures à l'un et l'hypothèque à l'autre est la meilleure façon de s'appauvrir. S'il y a séparation, l'un repartira avec ses valises, tandis que l'autre aura encore la maison.

Ce genre de situation arrive généralement lorsqu'une personne était propriétaire avant que le couple ne se forme. Il est normal de ne pas vouloir partager la propriété avec une nouvelle flamme, tout comme il est normal que cette dernière paie sa part pour se loger. « L'important, c'est de trouver un arrangement qui permet à celui qui n'est pas propriétaire d'épargner lui aussi », dit Julie Gauthier. Ce pourrait être, par exemple, en déterminant qu'une partie de l'épargne-retraite de la personne qui n'est pas propriétaire constitue une dépense commune.

La morale de l'exercice, vous l'aurez compris, est que chaque situation est unique. Surtout, avant d'accepter qu'une dépense soit commune, demandez-vous qui dans le couple en bénéficiera réellement.



S'engager... en toute connaissance de cause

Votre amour vous demande en mariage ? Priez-le de vous montrer son dossier de crédit avant de répondre. Juste au cas.

Vous deux, c'est du sérieux. Ça discute de maison, d'enfants, peut-être même de mariage. Mais avant de vous engager davantage, assurez-vous que votre tendre moitié n'a pas de « bibitte », conseille le planificateur financier Fabien Major. « Certains couples passent des tests pour les infections transmises sexuellement. Pourquoi ne pas vérifier le dossier de crédit ? »

Intense, vous dites ? Il n'est pourtant pas le seul à faire cette suggestion. L'un des exercices que propose la thérapeute financière Kristy Archuleta lors de ses consultations avec des couples sur le point de s'engager plus sérieusement est de demander à chaque personne d'exposer son dossier de crédit. « C'est jouer cartes sur table avec l'autre ; on montre tout ce qui nous suivra dans la relation », dit la professeure à l'Université de Géorgie.

Après tout, la carte de crédit bien remplie et le prêt automobile que l'un des deux traîne depuis des années auront assurément une incidence sur le couple. À un certain moment, il faudra déter-



miner s'ils relèvent d'une responsabilité individuelle ou commune. « C'est une conversation importante à avoir », assure Kristy Archuleta.

Mieux vaut tenir cette discussion avec un professionnel pour nous guider, conseille la planificatrice financière Julie Gauthier, de Gestion financière MD. La clientèle de son organisation, composée uniquement de médecins et de leurs proches, est sujette à avoir des dettes d'études particulièrement imposantes.

« Certains couples vont désirer très rapidement mettre tout ensemble, observe-t-elle. Lorsque c'est le cas, le planificateur est là pour protéger la personne qui n'est pas endettée. » Celle-ci serait en effet perdante en cas de séparation, car il est peu probable que l'autre lui redonne l'argent payé pour rembourser sa dette, à moins qu'une entente écrite n'ait prévu cette éventualité.

D'autres couples vont déterminer que les dettes qui précèdent la relation sont la responsabilité de la personne qui les a contractées. « Dans ce cas, on risque d'avoir un déséquilibre dans l'enrichissement des partenaires. Ou de devoir reporter la réalisation de projets communs, dit Julie Gauthier. Il faut en être conscient. »

Après avoir réglé le passif, il faut réfléchir aux actifs ; ceux qui précèdent la formation du couple, et ceux qui ont été accumulés depuis.

Comme pour les dettes, les membres du couple sont libres de déterminer quoi faire des avoirs qu'ils possédaient avant de se rencontrer et d'établir des ententes advenant une séparation. Pour ce qui est des biens acquis depuis le début de la relation, tout dépend du type d'union que vous désirez : union libre, union civile ou mariage.

Si vous préférez l'union libre (conjoints de fait), sachez qu'aux yeux de la loi, c'est chacun pour soi. En cas de rupture, chaque partenaire repart avec ce qui lui appartient, et c'est le nom sur les factures qui en fait foi. Pour assurer un

partage plus équitable des actifs, tous les experts consultés pour ce dossier recommandent de signer un contrat de vie commune. Hélas ! moins de 20 % des couples québécois en union libre prennent cette précaution, révèle un sondage de la Chambre des notaires réalisé il y a quelques années.

Produire un tel document est pourtant facile et rien ne vous empêche de le faire vous-même, précise l'avocate Dominique Barsalou. *L'actualité* met d'ailleurs à votre disposition sur son site un contrat type révisé par des professionnels. Il suffit de le remplir, puis de le signer devant témoins. L'idéal demeure toutefois de consulter un notaire ou un avocat, surtout si vous avez une situation familiale complexe, tels des enfants issus d'une union précédente.

Pour les couples qui optent pour l'union civile ou le mariage, c'est la notion de patrimoine familial qui s'applique. En gros, la valeur des actifs nécessaires à la vie de famille accumulés pendant l'union (maison, auto, REER, etc.) est divisée entre les deux ex.

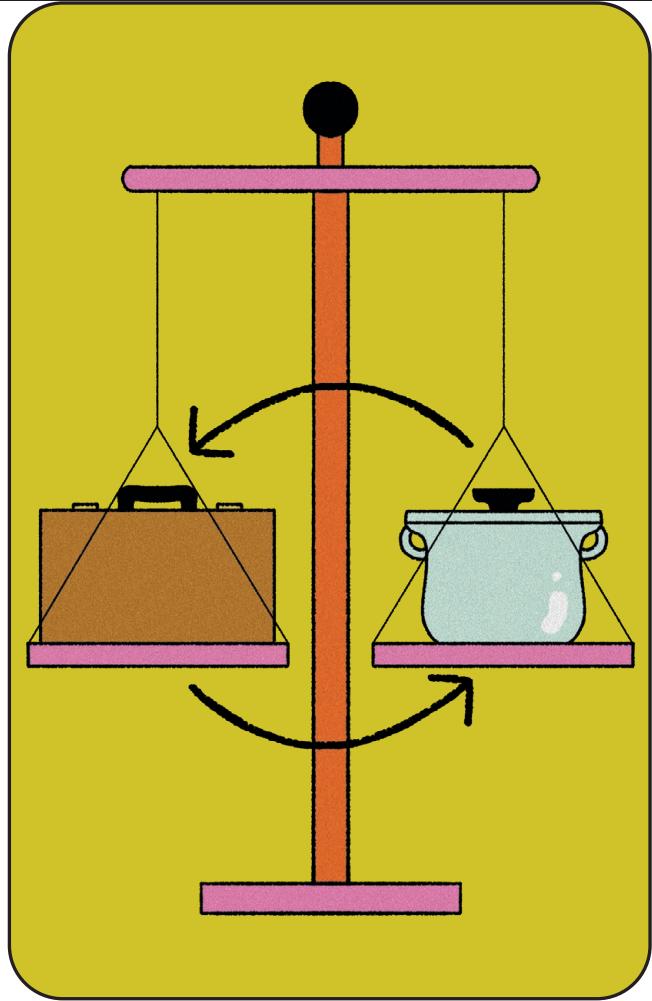
Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a aucune discussion à avoir. Plusieurs types d'actifs, comme le contenu d'un CELI ou une voiture de collection (!), sont exclus du patrimoine familial. Leur partage sera alors déterminé selon le régime matrimonial choisi par le couple. S'il s'agit de la société d'acquéts — le régime qui couvre la plus grande variété d'actifs —, le CELI et la voiture de collection seront partagés au moment du divorce. S'il s'agit de la séparation de biens, ce ne sera pas le cas. Notez que d'autres exceptions s'appliquent, et qu'il vaut mieux consulter un avocat pour bien comprendre toutes les nuances qui viennent avec les mots « oui, je le veux ».

Imaginons par exemple qu'après neuf ans d'union libre, vous avez convaincu votre tendre moitié de vous épouser. Félicitations ! Sachez cependant que le patrimoine familial s'accumule uniquement à compter de la date du mariage ou de l'union civile. Ainsi, la maison où vous habitez avec votre famille a beau avoir été acquise au début de votre vie commune, il y a neuf ans, seule la valeur accumulée à partir de la date du mariage sera incluse dans le patrimoine familial.

Une solution consiste à signer un contrat stipulant que le patrimoine familial s'accumule depuis le début de la vie à deux, suggère l'avocate Dominique Barsalou. Il en va de même pour les ententes de vie commune : la protection commence à la date spécifiée dans le contrat.

INFIDÉLITÉ FINANCIÈRE

Si vous avez une carte de crédit ou un compte bancaire dont votre âme sœur ignore l'existence, vous n'êtes pas unique. Un Canadien sur six vivant en couple a des secrets financiers, selon un sondage Léger effectué en 2020 pour le site d'information financière rates.ca. Pour près de la moitié d'entre eux, la somme en jeu dépasse 1 000 dollars. Et dans un cas sur cinq, c'est plus de 10 000 dollars. Prenez garde : s'il s'agit d'une dette, son existence risque d'être dévoilée par votre dossier de crédit le jour où votre couple souhaitera obtenir un prêt, notamment à l'achat d'une maison.



Le temps familial, c'est de l'argent

Dans un couple, la personne qui en fait le plus pour la famille devrait-elle recevoir de l'autre une compensation financière ?

L'avocate Dominique Barsalou s'est intéressée au droit de la famille le jour où elle a pris conscience qu'elle était devenue « la statistique ». La femme qui, avec l'arrivée des enfants, avait réduit ses heures de travail pour consacrer davantage de temps à la famille.

« C'est vraiment à ce moment qu'on voit les écarts de revenus se creuser entre les hommes et les femmes », note l'avocate montréalaise. Ça commence avec les baisses de salaire dues aux congés parentaux ; ça se poursuit avec les congés pris pour s'occuper des petits les jours de maladie ou de grève à la garderie ; ça s'accentue avec les promotions qu'on n'obtient pas ; et ça se termine avec le temps consacré à l'aide aux ainés.

Ce sont généralement les femmes qui priorisent la famille plutôt que le travail, même si des hommes aussi le font. Mais peu importe qui joue ce rôle dans le couple, l'autre ne devrait-il pas reconnaître la valeur « du travail domestique, du travail avec les enfants, et même du travail relationnel » ? demande Dominique Barsalou.

Dit autrement : la personne qui travaille davantage devrait-elle dédommager celle qui se dévoue pour la famille ?

La réponse à cette question variera énormément en fonction des gens, souligne la chercheuse Hélène Belleau, de l'INRS. Certains, souvent les hommes, « pensent en silo. L'argent est une chose, le travail domestique en est une autre, et il n'y a pas de lien entre les deux. » D'autres, souvent les femmes, « fonctionnent en vases communicants. Je travaille moins, je fais moins d'argent, alors je fais plus de tâches domestiques », constate-t-elle dans ses études sur ces questions.

Si les deux membres d'un couple ne pensent pas de la même façon, il risque d'y avoir des tensions, selon la professeure. « Il y en a un qui va dire : "J'ai payé tout ça pendant que tu ne travaillais pas." Et l'autre répondra : "J'ai mis de côté ma carrière pour m'occuper des enfants." Chacun aura l'impression d'avoir fait d'énormes sacrifices. »

D'où l'importance, croit Hélène Belleau, de discuter de l'organisation financière et familiale avant d'avoir des enfants, afin de s'assurer que les deux partenaires sont sur la même longueur d'onde. Sinon, il faudra négocier pour trouver un terrain d'entente.

Pour les couples qui décident de dédommager la personne qui en fait plus pour la famille, il est essentiel de « penser aux effets à court, moyen et long terme », insiste la professeure.

Par exemple, il n'y a pas que les revenus d'emploi qui baissent avec le congé parental. En fonction de l'employeur, les cotisations au régime d'épargne-retraite peuvent cesser. Cette pause a beau être ponctuelle, elle peut représenter des dizaines de milliers de dollars en moins à la retraite à cause des intérêts composés. Une autre preuve que le temps, c'est de l'argent.

UN PETIT À-CÔTÉ

Si l'un des membres du couple fait des « jobines » le soir ou le week-end pour arrondir les fins de mois, à qui appartient cet argent ? Si cela nécessite que vous vous occupiez des enfants, n'en méritez-vous pas une partie ? Toutes les réponses sont bonnes... à condition que les deux partenaires aient la même.

Une retraite pour deux

Vous avez réussi votre partage des dépenses ? Bravo ! Prochain défi : épargner en vue de la retraite. La vôtre, et celle de l'autre.

Imaginez un couple aisé où l'un gagne cinq fois plus que l'autre. Disons un salaire net de 200 000 dollars pour le premier et de 40 000 pour le second. Lequel des deux, pensez-vous, aura le plus de facilité à cotiser à ses REER, ses CELI et ses placements personnels ?

Plusieurs pistes existent pour atténuer le risque d'inégalités financières à la retraite. Diminuer le niveau de vie, ce qui déplaira probablement à la personne qui gagne le plus... ainsi qu'à celle qui gagne le moins. Revoir ce qui est considéré comme une dépense commune, pour réduire le fardeau de la personne au salaire le plus bas. Accorder à chacun une somme de base à utiliser à sa guise, et qui sera soustraite du revenu annuel avant de partager les dépenses ou de mettre l'argent en commun.

La méthode la plus efficace pour éliminer autant que possible les écarts de revenus à la retraite est toutefois de faire de l'épargne une dépense commune. « Pour ça, il faut que l'épargne soit une priorité pour les deux conjoints, et c'est loin d'être toujours le cas », souligne la professeure Hélène Belleau, de l'INRS.



L'épargne dans un couple, ça devrait se gérer à deux, renchérit la planificatrice financière Julie Gauthier, de Gestion financière MD. Ses 25 années d'expérience montrent cependant que c'est souvent une personne plus que l'autre – généralement l'homme – qui prend les finances en main.

Le hic, c'est que deux amoureux peuvent avoir « des objectifs, des enjeux ou une propension au risque différents ». Par exemple, si vous avez des enfants issus d'une union précédente, vous souhaiterez peut-être les aider à devenir propriétaires, ce qui ne sera pas nécessairement le désir de votre partenaire actuel. Or, si une seule personne s'occupe de l'épargne à long terme, sa vision va probablement l'emporter.

Pour éviter une telle situation, la professeure Hélène Belleau recommande que les deux membres du couple rencontrent à l'occasion leur planificateur financier séparément, afin que ce dernier soit conscient de leurs besoins respectifs et les conseille en conséquence. ■

Gare à la garantie personnelle !

Imaginez recevoir une lettre exigeant de payer les arriérés du prêt automobile de votre ex. Persuadé qu'il y a une erreur, vous téléphonez au prêteur, qui rappelle que vous vous êtes porté garant de l'emprunt. Qu'importe si votre couple s'est séparé il y a des mois, qu'importe si la voiture est partie en même temps que votre ex ; ce dernier ne paie plus, alors légalement, c'est à vous de faire les versements.

Hélène Belleau, professeure à l'INRS, appelle cela une « dette transmissible sexuellement ». Pendant que le couple va bien, l'un des deux amoureux demande à l'autre de se porter garant d'un emprunt. Après la rupture, si l'ex a des ennuis financiers – ou s'il est mal intentionné –, l'autre se rend compte qu'il est pris avec les pots cassés.

« Ce sont surtout des femmes, dit la chercheuse. Ce qu'on voit, c'est qu'elles vont rembourser les dettes de leur ex, pendant des années parfois, et sans en parler parce qu'elles ont honte. » Un peu comme une infection transmise sexuellement.

« L'endossement d'un prêt pour un proche, j'en ai dans 5 % de mes dossiers », dit la syndique de faillite Guylaine Houle. Malheureusement, cette décision est souvent émotionnelle plutôt que rationnelle, précise-t-elle. « Les gens ne réalisent pas qu'ils sont 100 % responsables si l'autre ne paie pas. »

Si une banque exige une personne garante, c'est que « l'emprunteur n'a pas les moyens de rembourser », souligne Guylaine Houle. Peu importe ce que dit votre cœur, voulez-vous vraiment prendre le risque à la place de la banque ?